



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

PROGRAMME DE LA LÉGISLATURE 2013-2016

Rapport d'information
du Conseil communal au Conseil général

Version : 2.0

Date : 25.11.2013

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
17.10.2013	0.1	Création du document	ALE, CHS
22.10.2013	0.2	Corrections et compléments	ALE, CHS
23.10.2013	0.3	Première lecture par le Conseil communal	CC
27.10.2013	0.4	Révision pour le Conseil communal du 28.10.2013	CHS
28.10.2013	1.0	Révision et mise en consultation suite à la séance du Conseil communal du 28.10.2013	ALE, CHS
4.11.2013	1.1	Ajout d'un objectif suite à la séance du Conseil communal	CHS
11.2013	1.2	Présentation aux rapporteurs des groupes de travail et au RUN, aux administrateurs-trices, à la Commission de gestion et des finances et à la Commission de développement territorial et durable	CC
21.11.2013	1.3	Corrections et adaptations suite à la consultation	ALE, CHS
25.11.2013	2.0	Adoption du rapport	CC

Table des matières

1.	Déclaration liminaire	4
2.	Pourquoi un programme de législature ?	6
3.	Un environnement imprévisible.....	6
4.	Nos forces et nos faiblesses	8
5.	Val-de-Ruz dans dix ans	9
6.	Nos axes stratégiques	10
7.	Objectifs sectoriels	15
8.	Conclusion.....	15

Annexes

- 1) Val-de-Ruz, une commune en construction: rapport de synthèse des ateliers participatifs (avec annexes)
- 2) Inventaire des projets en cours au sein de la Commune de Val-de-Ruz

1. Déclaration liminaire

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Etablir le premier programme de législature d'une nouvelle commune est un défi magnifique. Nous l'avons relevé avec conviction et dans cet esprit de collégialité qui est essentiel au bon fonctionnement d'un exécutif. Nous avons mené nos propres réflexions en partant du rapport à l'appui de la convention de fusion. Et nous nous sommes largement inspirés des travaux menés au sein des ateliers qui se sont déroulés en septembre 2013.

Définir les objectifs qui nous occuperont durant les trois prochaines années est une chose. La manière de les atteindre en est une autre. C'est ici qu'il faut évoquer les valeurs qui nous animent et qui nous guident dans notre travail quotidien.

Tout d'abord, nous nous engageons tous les cinq à respecter les principes de la légalité et de l'égalité de traitement devant la loi, sur l'ensemble du territoire communal, ce qui exige que nos décisions soient fondées sur le plan juridique et qu'elles soient documentées. C'est ainsi que nous pourrons garantir la prévisibilité de nos institutions et leur continuité, ceci notamment à l'égard de celles et ceux qui nous succéderont un jour.

Tous les cinq, nous souhaitons mettre la population, ainsi que les acteurs économiques et associatifs au centre de nos préoccupations et de notre action. Une collectivité publique se doit de veiller au bien-être de ses habitant-e-s. Cette exigence va de pair avec notre volonté d'associer à nos réflexions le Conseil général et ses commissions, ainsi que nos concitoyen-ne-s, dans le but de rechercher les solutions à même de recueillir les majorités les plus larges possible. Comme il l'a déjà manifesté concrètement, notre Conseil ira à la rencontre de la population. Il l'impliquera dans ses projets. Il entend stimuler le débat qui est indéniablement l'une des grandeurs de notre démocratie directe et qui permet de déboucher sur des décisions politiques solides et durables.

Notre Conseil croit en la liberté individuelle qui permet à chaque individu de s'épanouir comme il l'entend et qui favorise l'esprit d'entreprendre. Mais une collectivité sert l'intérêt général et pas la somme des intérêts particuliers. C'est pourquoi notre Conseil privilégiera toujours l'intérêt général lorsque les circonstances l'imposeront.

Pour assurer le bien-être de ses habitant-e-s, une collectivité publique se doit aussi de veiller à conserver sa liberté d'action, non seulement à court, mais encore à long terme. C'est pourquoi notre Conseil prendra toujours en compte l'intérêt des générations futures dans ses projets et ses décisions, afin de ne pas hypothéquer l'avenir, comme nous y invite d'ailleurs la Constitution neuchâteloise, à son article 5, alinéa 2.

Cela signifie que nous nous engageons aussi à ne pas nous limiter au présent immédiat, mais à anticiper les évolutions à venir dans tous les domaines d'activité de nos dicastères, à commencer par

notre propre organisation. Nous voulons mettre en place une commune moderne, au service de ses habitant-e-s et de ses entreprises. Nous voulons une administration qui accueille, qui conseille et qui accompagne ses usagers-ères dans leurs démarches, qui anticipe leurs besoins dans un souci constant de qualité et d'efficacité. Nous voulons une commune et une administration à la pointe sur le plan technologique.

La mise en place de notre nouvelle commune doit beaucoup à l'engagement de notre personnel administratif, technique et enseignant. La participation de nos collaborateurs-trices est essentielle pour la réussite des projets qui nous attendent. Le Conseil communal entend développer et réaliser une politique du personnel moderne, mettant en valeur les compétences et l'esprit d'initiative de chacune et de chacun, favorisant le partage du travail, le travail à domicile, le développement personnel et la formation continue.

Enfin, les défis qui nous attendent ne seront pas toujours évidents. Ils exigeront même beaucoup de notre Conseil. Nous privilégierons la constitution de délégations selon la nature des affaires et des projets dont nous serons saisis. Nous cultiverons la mise en commun de nos forces et les liens de transversalité entre nos dicastères. Nous nous engageons à œuvrer en toute collégialité, à être solidaires en tout temps, quelles que soient les circonstances, les un-e-s vis-à-vis des autres.

C'est avec ces valeurs et dans cet esprit que nous vous saisissons du premier programme de législature de la Commune de Val-de-Ruz.



Christian Hostettler



Armand Blaser



Anne-Christine Pellissier



François Cuhe



Claude-Henri Schaller

2. Pourquoi un programme de législature ?

En application de l'article 6.1 du règlement général du 19 décembre 2012, le Conseil communal établit un programme de législature qu'il transmet à votre Autorité pour information et débat. Le document qui vous est soumis est, d'une part, le fruit des réflexions menées par le Conseil communal, après un peu moins d'un an d'activité, dans le prolongement du rapport à l'appui de la convention de fusion, un document dont il convient de relever la qualité, la pertinence et l'actualité. D'autre part, il s'inspire largement des ateliers qui ont eu lieu en septembre dernier, suite à l'arrêté du 29 avril 2013, relatif à la création d'une réserve de CHF 167'000 affectée au développement de la Commune de Val-de-Ruz et à la promotion régionale. Vous trouverez d'ailleurs en annexe un compte-rendu des travaux des groupes de travail consacrés aux thèmes « habiter », « vivre », « entreprendre » et « découvrir ». Le Conseil communal a en outre partagé son appréciation de la situation et ses intentions avec les cadres administratifs, techniques et scolaires.

Le programme de législature décrit des objectifs et des intentions dans un horizon de trois à quatre ans que la planification financière permet d'apprécier en chiffres, année après année. Le programme de législature prend au mieux en compte les contraintes liées à notre environnement et n'est pas un catalogue des *desiderata* ou des rêves du Conseil communal.

En effet, s'il est encore une certitude, à notre époque, c'est bien l'incertitude permanente dans laquelle se situe quotidiennement l'action politique, que ce soit aux niveaux international, national, cantonal et communal. Même à notre modeste échelle, bien plus que par le passé, nous vivons avec les bouillonnements et les vicissitudes de notre monde. Il suffit d'observer attentivement les fluctuations souvent inattendues et brutales du taux de chômage et des recettes fiscales pour s'en rendre compte. De même, on observe que c'est le plus souvent à l'échelle locale que les politiques globales de lutte contre le réchauffement climatique ont le plus de chances de se réaliser. Notre nouvelle Commune n'échappe pas à ces tendances. Le Conseil communal est toutefois convaincu qu'elle est plus à même, de par sa taille, de relever les défis du développement durable, au triple plan social, économique et environnemental, que ne l'étaient les quinze anciennes communes et les dix anciens syndicats intercommunaux.

3. Un environnement imprévisible

Tout d'abord, cet environnement amène notre pays à se calquer toujours plus sur les politiques et le cadre normatif développés par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), du G7 ou de l'Union européenne (UE), pour ne citer que ces exemples. Bon gré, mal gré, la Confédération s'y adapte, au risque de passer, aux yeux des cantons et des communes, pour un partenaire parfois imprévisible.

Du fédéralisme de délégation au fédéralisme de négociation

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fédérale, la Suisse est passée d'un fédéralisme de délégation à un fédéralisme de négociation. De plus en plus souvent, comme on le constate avec la politique régionale, l'octroi des subventions par les autorités fédérales n'est plus automatique : il est basé sur la réalisation d'objectifs contraignants, à charge pour les cantons de présenter des portefeuilles de projets répondant à ces conditions et de les négocier dans des conventions. De même, la Confédération assigne des objectifs politiques qui touchent à la fois les cantons et les communes, sans tenir compte des hiérarchies institutionnelles traditionnelles, comme on le constate en matière d'aménagement du territoire. Les cantons semblent ainsi se muer inexorablement en coordinateurs dans la mise en œuvre des objectifs fédéraux et les communes en de simples exécutantes, dépourvues de toute marge de manœuvre.

Cet environnement peut paraître menaçant. Il l'est si l'on fait le choix de refuser de l'accepter, au risque de le subir. Il devient au contraire une opportunité pour celui qui préfère anticiper les événements et agir en conséquence. Tel était le parti pris à l'origine de notre nouvelle Commune et des nombreuses initiatives qui l'ont précédée, à l'instar du projet d'autonomie énergétique. Tel est aussi l'avis du Conseil communal. Dans un fédéralisme de négociation, nous sommes en effet convaincus que la taille de notre commune lui permet d'acquérir une stature de véritable partenaire pour les autorités cantonales et les autres communes neuchâteloises. De même, notre collectivité est jeune. Elle se doit de surprendre par ses idées et d'innover là où certaines subissent l'héritage de leur histoire et d'une grandeur passée aujourd'hui révolue.

Des tendances lourdes...

Mais pour innover intelligemment, il faut aussi faire preuve de réalisme. Notre commune subit les effets de certaines évolutions propres à notre canton, comme notre Conseil l'avait déjà relevé dans son rapport relatif à la création d'une réserve affectée au développement de la Commune de Val-de-Ruz et à la promotion régionale, du 15 mars 2013.

Val-de-Ruz ressent ainsi la fragilisation de la société neuchâteloise : elle enregistre des demandes d'aide sociale en augmentation et un solde migratoire de contribuables de la classe moyenne négatif avec d'autres cantons. Ce sont les symptômes inquiétants d'un appauvrissement de notre population.

En matière d'habitat, on constate que l'offre immobilière est essentiellement axée sur les jeunes familles, mais elle n'anticipe pas encore le vieillissement démographique ni les nouvelles contraintes en matière d'aménagement du territoire. Par ailleurs, l'offre en surfaces pour le développement des entreprises et l'implantation de nouvelles est insuffisante. Notre commune est en outre très dépendante des emplois et des revenus tirés de l'horlogerie, ce qui l'expose très fortement à une crise touchant ce secteur de plein fouet.

... et des potentiels sous-exploités

Enfin, il nous manque une vision d'ensemble à long terme pour le développement que nous entendons nous donner. Dans ce contexte, le potentiel offert par les nouvelles technologies de l'information et de la communication reste encore largement sous-estimé. Le cadre institutionnel traditionnel a en outre tendance à écarter du processus décisionnel la population et les acteurs qui vivent et qui travaillent dans notre commune. C'est regrettable, car nous perdons une source d'idées et d'innovations, souvent en avance sur les autorités politiques, comme le révèlent les conclusions des ateliers qui se sont réunis en septembre dernier.

4. Nos forces et nos faiblesses

Nos forces – Une population dynamique et un savoir-faire reconnu

Val-de-Ruz a l'avantage d'être proche des centres urbains du canton. Notre commune jouit d'une population dynamique, travailleuse et créative. Or, ce sont les habitant-e-s encore plus que le paysage qui font notre qualité de vie. Celle-ci se distingue par son calme et sa sécurité. Elle est attractive par rapport au Littoral en ce qui concerne le marché immobilier pour les particuliers. Agriculture, habitat, emploi et entreprises cohabitent de manière harmonieuse dans la commune. Le savoir-faire de notre agriculture et de nos entreprises est reconnu au-delà des frontières communales et souvent même cantonales.

La taille de la population constitue un potentiel important pour la vie associative et assurer la relève. Les infrastructures culturelles et sportives sont nombreuses et assez bien réparties sur le territoire communal. Les activités offertes par les sociétés villageoises sont riches et variées, mais avec un dynamisme variable d'un village à l'autre. Le fait que notre commune ait à développer son identité propre constitue également un stimulant important pour la vie associative et les collaborations.

La création de la nouvelle Commune constitue une force en matière de promotion touristique puisque les organisateurs de manifestations ou les prestataires de service n'ont plus qu'un seul interlocuteur. Par ailleurs, Val-de-Ruz bénéficie du rayonnement de manifestations comme les Jardins musicaux ou la Fête la Terre.

Nos faiblesses - Des clichés peu flatteurs, une dynamique interne anémique

Mais notre commune souffre aussi de certaines faiblesses. Le développement de nos infrastructures de transports, notamment publics, n'a pas suivi celui de la démographie. Nos liaisons entre les différents lieux de la commune et avec le reste du canton sont insuffisantes. Les mobilités douces sont encore développées de manière lacunaire. Certains villages de la commune sont trop petits pour bénéficier de certains services et infrastructures, en matière de transports ou d'écoles, par exemple. Souvent, nos localités manquent d'âme en l'absence de centres ou de places, ce qui pourrait faussement donner l'image de cité-dortoir.

Les activités de nos sociétés locales manquent de coordination, que ce soit en termes de calendrier ou de gestion des locaux. Nos infrastructures, si elles sont nombreuses, n'en restent pas moins très occupées et leur maintenance s'avère souvent insuffisante par rapport à l'évolution des normes d'utilisation. Enfin, le bénévolat est très astreignant et ne suscite plus le même engouement que par le passé auprès d'une partie importante de la population.

Cette image de cité-dortoir peut faire oublier les entreprises de la commune qui constituent une carte de visite importante, insuffisamment mise en valeur, que ce soit auprès de la population, des écoles, ou au-delà de nos frontières communales. Nous avons déjà évoqué le manque de terrains dédiés à l'industrie et à l'artisanat. Nous n'y reviendrons pas en détail. Par ailleurs, le dialogue entre les entreprises et les écoles, pour promouvoir l'apprentissage et l'emploi auprès de nos jeunes, semble encore insuffisant.

Notre commune souffre également du manque de mise en réseau des acteurs économiques et touristiques. Dans ce dernier secteur, l'offre existante manque souvent de visibilité ; l'accueil et l'hébergement méritent d'être développés, de même que la mise en valeur de sites aussi emblématiques que la Vue-des-Alpes.

5. Val-de-Ruz dans dix ans

A quoi pourrait ressembler notre commune en 2023 ? Avec l'aide de la population, des entrepreneurs et de ses acteurs, Val-de-Ruz disposera d'une administration encore plus performante et efficiente, au service de ses habitant-e-s, de ses entreprises et de ses visiteurs. Elle aura renforcé son assiette fiscale, par un taux d'imposition attractif, mais mesuré pour les personnes physiques et en créant un cadre favorable à l'implantation et au développement d'entreprises.

Notre commune disposera d'un plan d'aménagement cohérent conciliant harmonieusement habitat, développement économique et mise en valeur du paysage. Elle aura mis en œuvre un plan pour favoriser les mobilités douces et les transports publics. L'autonomie énergétique sera en bonne voie d'être atteinte.

La rigueur qu'elle aura manifestée dans sa gestion financière commencera à porter ses fruits. Elle aura bien avancé dans la réalisation d'un programme de longue durée destiné à la réfection de ses routes et de son réseau d'eau, de même qu'à l'entretien et à la rénovation de ses infrastructures sportives, culturelles ou de loisirs. Sa dette sera en diminution.

Les formations offertes par le Cercle scolaire du Val-de-Ruz auront valeur de référence. Des contacts étroits avec les entreprises auront été développés pour créer des places d'apprentissage et offrir à nos jeunes des perspectives de développement personnel et de carrière dans la commune. Par ces mêmes contacts, les services communaux et les entreprises favoriseront la réinsertion de personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale. La mise en place d'horaires-blocs et un accompagnement pré- et parascolaire permettront aux parents de mieux concilier vie familiale et vie

professionnelle. Elle assurera à la population et aux entreprises une sécurité publique fiable et performante.

La commune cherchera en permanence à créer des partenariats avec d'autres collectivités publiques ou le secteur privé afin de provoquer des synergies et offrir les meilleures prestations au tarif le plus avantageux possible. Elle privilégiera les contrats de prestation au subventionnement en arrosoir. Ce faisant, la commune cherchera à créer des effets de levier en concentrant ses efforts et ses moyens sur des acteurs proactifs. Le but sera d'offrir du savoir-faire et de la mise en réseau plutôt que de disperser les moyens financiers.

La commune animera un vaste réseau d'entrepreneurs, de l'indépendant à nos grandes entreprises, qui donneront des impulsions pour les projets de la commune et qui profiteront de modèles et de moyens technologiques modernes. Elle coordonnera, en partenariat avec des sociétés de développement villageoises, le commerce de proximité, les activités culturelles, de sports, de loisirs, d'organisation d'événements et d'embellissement des villages.

Elle agira de même avec les prestataires touristiques vaudruziens, pour mettre en valeur les atouts de la région. Le secteur de la Vue-des-Alpes à Tête-de-Ran sera reconnu comme un site d'importance cantonale et constituera l'une des portes d'entrée du Parc Chasseral. Le camping d'Engollon, ouvert depuis quelques années, accueillera les amateurs de balades sur les Chemins chouettes et nos sentiers didactiques. Il permettra de donner un nouveau souffle à la piscine qui engrangera ses premiers bénéficiaires.

Ces développements auront été rendus possibles par la révision de notre contrat de région avec l'Etat. Val-de-Ruz profitera également de son intégration dans le projet d'agglomération du Conseil d'Etat et des réseaux qu'elle aura cultivés au sein de l'ACN, du RUN, de l'Association des communes suisses, de l'Union des villes suisses et de l'Association des villes de l'Arc jurassien.

6. Nos axes stratégiques

Le Conseil communal souhaite développer des projets qui améliorent le positionnement de notre commune, notre qualité de vie, notre développement territorial, économique et touristique. A cet effet, les partenariats avec la population, les associations et les entreprises occupent une place centrale, comme nous l'avons concrètement constaté lors des ateliers qui se sont déroulés en septembre 2013. Une collectivité se doit d'avoir des ambitions pour son avenir et se donner un idéal de société vers lequel elle doit tendre. Mais pour y parvenir, il faut aussi garder les pieds sur terre et tenir compte de la réalité d'aujourd'hui, des contraintes et des obstacles que nous aurons à surmonter, sans oublier les héritages du passé, qu'ils nous poussent à aller de l'avant ou qu'ils nous ralentissent.

Soyons clairs, nos ressources sont limitées. Mais le Conseil communal entend faire le maximum dans le cadre des moyens à sa disposition. Il s'agira donc de fixer des priorités et d'établir des

planifications dans la durée, avec suffisamment de souplesse pour nous adapter à notre environnement politique, économique et social.

Les experts estiment en effet qu'il faut dix ans pour consolider un processus de fusion. C'est dire qu'un travail de longue haleine nous attend pour aboutir à la vision décrite ci-dessus. Pour y parvenir, il faut poser les axes stratégiques le long desquels le Conseil communal entend travailler et définir une feuille de route au moyen d'objectifs sectoriels, pour identifier et cadrer les projets qui permettront de les atteindre. Ces axes et cette feuille de route synthétisent les réflexions du Conseil communal et des quatre ateliers.

Des autorités fortes pour définir et tenir un cap

Toute période de changements aussi importante que celle que nous traversons apporte son lot d'aléas et d'incertitudes. Dans ce contexte, les autorités se doivent de montrer l'exemple pour définir un cap et le tenir ensemble, ceci afin de profiter de la dynamique de la fusion.

La crédibilité de nos institutions repose pour beaucoup sur leur prévisibilité et la traçabilité de leurs décisions. Sur le plan opérationnel, des outils de gestion et de suivi de projets sont indispensables pour répondre aux sollicitations toujours plus nombreuses auxquelles sont confrontées des autorités qui sont par ailleurs tenues d'anticiper les événements au lieu de les subir, de négocier avec leurs partenaires et de se déterminer en conséquence. Mais leur responsabilité ne s'arrête pas là puisqu'il s'agit aussi pour elles de diriger et de réaliser la mise en œuvre de leurs décisions et d'en assumer les conséquences, même si elles sont parfois difficiles.

Une partie de cette force réside aussi dans le développement de processus participatifs associant la population et les acteurs économiques, touristiques et associatifs comme ceux que nous avons évoqués plus haut. Car pour négocier dans de bonnes conditions avec des partenaires externes, les autorités doivent avoir la certitude qu'elles sont en phase avec les attentes de la population.

C'est dans ce contexte qu'il s'agira de réexaminer le taux d'occupation des conseillers communaux, comme le prévoit l'article 9 de la convention de fusion.

Dialogue et partenariat, pour des communes fortes et un Etat fort

L'engagement des autorités, et tout particulièrement du Conseil communal, ne se limite pas aux seules frontières communales. Il passe également par une concertation avec les autres communes, via les conférences spécialisées mises en place par l'Association des communes neuchâtelaises (ACN), le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et avec l'Etat.

Le Conseil communal entend ainsi soutenir les travaux de l'ACN et du RUN, tout en participant, lorsqu'il en a l'occasion, aux réformes développées au niveau du canton. Car si l'on veut des communes fortes, capables de prendre leur destin en main, il faut un Etat fort et prévisible.

Par ailleurs, il s'agira de redéfinir notre contrat de région avec le Conseil d'Etat pour tenir compte de la réalité de notre nouvelle commune et des projets que nous entendons développer en priorité pour ces prochaines années.

Une assiette fiscale et une situation financière à consolider

La consolidation de notre assiette fiscale constitue un facteur de succès déterminant pour notre avenir. Notre commune ne peut pas se permettre le luxe de perdre des contribuables au profit d'autres cantons. Nous devons donc tout mettre en œuvre, d'une part, pour assurer la réussite des réformes des fiscalités des personnes morales et des personnes physiques, d'autre part, pour maintenir le coefficient fiscal à 61, comme le promet la convention de fusion.

Ces efforts, sur le plan fiscal, doivent être accompagnés par une maîtrise de nos dépenses à même de nous permettre de faire face à nos obligations légales, de financer nos prestations de base, d'allouer, selon les priorités, les ressources nécessaires à nos ambitions et de nous donner une marge d'investissements, ceci sans aggraver notre endettement et péjorer durablement l'avenir des générations futures.

Repenser notre développement territorial

Le renforcement de notre assiette fiscale passe également par un projet de territoire qui servira de base à notre futur plan d'aménagement local. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire acceptée par plus de 63% des Vaudruzien-ne-s fixe un cadre très contraignant mais qui est aussi une source d'opportunités et d'innovations.

Notre projet de territoire devra privilégier de nouvelles formes d'habitat, plus denses qu'aujourd'hui, à même d'anticiper le vieillissement démographique et de favoriser une certaine mixité sociale. Il s'agira aussi de nous redonner une marge de manœuvre dans l'accueil et le développement d'entreprises, ceci sans oublier l'atout que constitue notre agriculture.

La famille, facteur de développement social et économique

Pour développer notre commune et consolider notre assiette fiscale, il s'agit également de prendre en compte l'évolution de la famille. C'est justement le cas de la réforme de la fiscalité des personnes physiques, adoptée par le Grand Conseil en 2012. Elle vise à inciter les deux conjoints à garder une activité professionnelle à un taux d'activité qui leur permette d'être moins exposés aux conséquences d'un divorce ou de la perte du revenu de l'un des deux. Hommes et femmes disposent aujourd'hui de formations reconnues, qui sont le fruit d'efforts individuels conséquents et qui ont un coût pour la société. Il est donc normal de leur donner la possibilité d'exercer un métier et de se développer sur le plan professionnel.

Le Conseil communal estime que ces objectifs passent, outre la fiscalité, par des mesures destinées à mieux concilier vie familiale et professionnelle, comme des structures d'accueil pré- et parascolaires et la mise en place d'horaires blocs dans les écoles.

Nouvelles technologies, nouvelles proximités

Tout comme la conciliation entre travail et famille, les nouvelles technologies devront être intégrées de manière cohérente dans notre développement futur. C'est d'ailleurs l'invitation lancée par le chef du Département fédéral de l'économie, en octobre dernier, dans une brochure consacrée à la politique suisse en faveur des PME. Nous vivons une révolution technologique qui nous permet déjà de repenser le travail et la notion de proximité. Il en est ainsi du travail à distance et du travail en réseau qui permettent de rester chez soi et de réduire les déplacements pendulaires. On assiste également au développement du « coworking », le travail dans un espace partagé, qui offre à des responsables de projets ou des personnes indépendantes des lieux de rencontre, d'échanges et de mise à disposition d'infrastructures communes, de réseaux et de matériels spécialisés, tels que les imprimantes en trois dimensions.

Le monde du travail est en train de changer et de nouvelles opportunités vont s'ouvrir. Notre commune se doit d'anticiper cette évolution et d'y participer en créant des conditions-cadres ou en nouant des partenariats à même de proposer des liaisons informatiques performantes et des espaces de « coworking » par exemple.

La notion de proximité elle-même est en train d'évoluer. Jadis, l'offre commerciale de nos villages se limitait essentiellement aux biens de première nécessité. Et il fallait le plus souvent se rendre dans un centre-ville pour acquérir des biens de consommation qui n'étaient pas disponibles à la campagne. Grâce à l'Internet, les offres autrefois limitées aux villes sont désormais accessibles à domicile, sur n'importe quelle tablette tactile.

Dans ce contexte de changement, le Conseil communal est convaincu que le commerce de proximité garde toute sa place dans notre région et dans nos villages. Ce commerce peut miser sur la qualité des produits de notre agriculture et sur une relation de confiance avec sa clientèle. Il peut aussi offrir des prestations, comme un service après-vente à la fois proche et professionnel. Consolider le commerce de proximité constitue donc un objectif important de notre Conseil qui y voit un moyen de valoriser nos villages et la vie locale.

De même, les prestations hospitalières sont de plus en plus concentrées dans les centres, en raison des restructurations en cours. C'est une tendance à laquelle notre canton et notre région sont confrontés depuis de longues années. Toutefois, le Conseil communal est persuadé que la médecine familiale prendra toujours plus d'importance dans notre commune. Il entend s'engager sans attendre pour favoriser le développement des cabinets existants et l'implantation de nouveaux. Il en va de même pour d'autres services d'intérêt général comme les cabinets dentaires ou certaines spécialités médicales de proximité.

Donner un avenir à nos jeunes, renforcer la vie locale

Le Conseil communal est très attaché aux valeurs d'une école publique, républicaine, qui participe, à travers sa mission d'éducation et d'instruction, à la formation des futur-e-s citoyen-ne-s. Pour le

Conseil communal, cette école est au service de l'élève en mettant en place les conditions cadres favorables à ses apprentissages et à son épanouissement.

Lieu de vie apprenant et de promotion de la vie en société, comme le développement de la citoyenneté, l'école n'est plus gérée dans des structures politiques distinctes de nos Autorités comme c'était le cas avant la fusion. C'est une chance que le Conseil communal entend saisir pour rapprocher l'école et l'administration communale à l'occasion d'échanges de savoirs dans le cadre de la formation générale.

Suivre l'évolution des nouvelles technologies, c'est aussi ouvrir à nos jeunes des perspectives professionnelles dans notre commune. Garder notre jeunesse, c'est assurer la relève pour la vie locale et pour nos sociétés. Il n'est pas exclu que de nouvelles organisations du travail permettent de retrouver le temps qui manque souvent à celles et ceux qui souhaiteraient s'engager dans une association ou en faveur de la collectivité.

En même temps, notre Conseil souhaite développer une véritable politique de la jeunesse, notamment à travers des partenariats avec les sociétés sportives ou culturelles. Les ateliers ont en outre démontré que notre collectivité pouvait faire davantage pour créer des espaces de rencontre et de loisirs pour nos jeunes.

Des pôles forts pour structurer notre développement

Notre commune dispose de deux pôles à fort potentiel, celui d'Evologia, à Cernier, et celui de la Vue-des-Alpes, qui font partie ou sont à l'extrême limite du Parc Chasseral, un projet réussi dans lequel notre commune compte poursuivre son engagement, notamment eu égard à l'attractivité que représente la région des Bugnenets – Savagnières. L'avenir de ces deux sites reconnus au-delà de nos frontières communales et cantonales doit être consolidé pour structurer le développement de notre commune, au triple plan économique, culturel et touristique.

Le Conseil communal souhaite que le site de la Vue-des-Alpes – Tête-de-Ran soit reconnu d'importance cantonale. Insuffisamment mis en valeur à l'heure actuelle, il constitue en effet notre point d'entrée dans la commune sur le plan touristique. Il est en relation directe avec la région de Chasseral et la Ville de La Chaux-de-Fonds, reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans le même registre, Evologia devrait constituer un point central pour les Vaudruzien-ne-s au double plan culturel et économique. Il convient d'assurer le bon déroulement de manifestations reconnues dans l'Arc jurassien et en Suisse romande, tels les Jardins musicaux et Poésie en arrosoir, voire en développer de nouvelles. Par ailleurs, le Conseil communal a l'intention de se pencher sur l'avenir du bâtiment du Mycorama avec l'Etat et des partenaires privés pour en faire un lieu de rayonnement. Dans une perspective cantonale, Evologia pourrait ainsi devenir non seulement un jardin culturel, mais encore un jardin d'idées.

Vers une administration de conseils

Le redéploiement des prestations communales nous offre également l'occasion de rapprocher nos structures de leurs usagers-ères. Certes, elles seront toujours chargées de veiller à l'application de la législation et de la réglementation. Mais il s'agira aussi d'en faire des centres de conseils, pour accompagner nos habitant-e-s et nos entreprises dans leurs démarches administratives et dans leurs projets. Un soin particulier sera apporté à la qualité des prestations de la commune, notamment par des démarches comme celles qui ont été initiées à la fin de l'été 2013 ou par des groupes d'usagers-ères, comme l'y autorise notre règlement général.

Une citoyenneté participative à inventer

Enfin, les ateliers qui se sont déroulés en septembre 2013 ont démontré que les Vaudruzien-ne-s étaient vivement intéressé-e-s à s'impliquer dans le développement de notre commune. Fort de cette expérience très fructueuse, le Conseil communal entend mener des démarches participatives dans les projets qu'il sera appelé à conduire ces prochaines années. Il s'agit ici de passer du statut de concitoyen-ne à celui de « cocitoyen-ne », afin de fixer des priorités et de préparer les décisions des autorités avec la population.

7. Objectifs sectoriels

Le tableau 1 résume les objectifs sectoriels que le Conseil communal entend initier et mettre en œuvre durant la législature. Ces objectifs reprennent également les propositions des ateliers. Ils sont organisés, sur la gauche, selon les chapitres de la classification fonctionnelle et, sur la droite, selon les axes de notre développement abordés au sein des groupes de travail.

Ces objectifs se concrétiseront en projets qui feront l'objet d'une planification détaillée, y compris sur le plan financier. Relevons qu'un projet peut couvrir plusieurs objectifs à la fois.

Les nouveaux outils de gestion que notre commune est en train de mettre en place devraient nous permettre d'assurer une meilleure cohérence entre les prestations de base que nous devons assurer, les projets que nous entendons mener, leur suivi courant et la planification budgétaire et financière. Certains de ces projets ont été d'ores et déjà initialisés par le Conseil communal. Ils font l'objet d'une liste qui figure en annexe à titre indicatif.

8. Conclusion

Dans son essai intitulé *"Préparer le XXI^e siècle"*, l'historien Paul Kennedy concluait : *"Une société qui veut être mieux préparée pour le XXI^e siècle aura manifestement un prix à payer pour réussir cette transition; elle devra rééquiper ses talents et ses infrastructures, remettre en cause les droits acquis, changer de nombreuses vieilles habitudes et peut-être modifier ses structures gouvernementales. Mais cela implique une vision à long terme alors que la plupart des hommes politiques (...) arrivent à*

peine à traiter les problèmes à court terme; cela signifie un risque politique, puisqu'un grand nombre des réformes proposées seraient impopulaires pour les tenants des droits acquis."

Cette citation remonte à 1993, mais elle traduit bien les défis qui nous attendent et ceux que nous avons déjà relevés avec succès pour rester en phase avec notre siècle. Les anciennes structures communales et intercommunales ont cédé la place à une nouvelle commune forte de 16'000 habitant-e-s. De nombreuses vieilles habitudes inadaptées à notre époque ont déjà changé.

Cette nouvelle donne institutionnelle nous offre désormais la chance de rééquiper nos talents et nos infrastructures dans une vision à long terme, qui était inimaginable, à notre échelle, il y a une année encore. Mais il est faux de penser que les autorités politiques esquivent par définition le risque de penser sur le long terme. Ce n'est en tout cas pas le parti pris de notre Conseil, comme il a eu l'occasion de le dire lors de la séance de lancement des ateliers du mois de septembre 2013. Quant aux réformes proposées, certaines passeront peut-être pour être peu populaires, voire impopulaires. Le Conseil communal est toutefois convaincu que la majorité des projets à venir recueilleront l'adhésion d'une population qui a démontré sa capacité à innover le 27 novembre 2011 en acceptant la convention de fusion. Une population qui est souvent plus en avance sur les autorités politiques qu'on ne le pense.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce programme de législature, d'en prendre acte et nous vous savons gré de l'appui que vous nous donnerez pour le concrétiser.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Cernier, le 25 novembre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

C. Hostettler

P. Godat

Tableau 1: Les objectifs de la législature 2013-2016

Chapitres	Objectifs	Habiter	Vivre	Entreprendre	Découvrir
Services généraux Finances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'inventaire des litiges hérités des anciennes communes et des anciens syndicats intercommunaux ; mener à bien les procédures en cours ▪ Provisionner les montants en jeu dans les budgets et la planification financière conformément aux principes du MCH2 				
Services généraux Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre une politique du personnel en offrant des conditions de travail attractives ▪ Développer les offres d'apprentissage ▪ Favoriser la réinsertion de personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale ▪ Dégager des moyens permettant d'octroyer au moins deux échelons supplémentaires au personnel administratif et technique durant la présente législature ▪ Faire face à nos obligations concernant la recapitalisation de prevoyance.ne 				
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer et compléter le catalogue des risques naturels et liés aux activités humaines ▪ Mettre en place la nouvelle organisation en matière de défense contre les incendies ▪ Participer à la réorganisation de la protection civile dans le canton ▪ Organiser la sécurité publique avec la police neuchâteloise et d'autres partenaires privés ou publics ▪ Former le Conseil communal et ses proches collaborateurs-trices à la gestion de situations de crise 	✓		✓	
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir des conditions de formation attractives, novatrices et performantes ▪ Développer des modèles intégratifs cohérents et adaptés pour la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. ▪ Mettre en place les conditions-cadres pour la réussite du projet de rénovation des filières ▪ Mettre en contact l'école et les entreprises ▪ Développer les places d'apprentissage dans la commune 		✓		✓
Culture, sports et loisirs, églises Sociétés locales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir, au sein de la commune, un interlocuteur unique pour les acteurs de la vie associative et à même de les mettre en réseau ▪ Développer les activités villageoises au travers de sociétés d'émulation, qui serviront de relais au Conseil communal et qui permettront l'organisation de manifestations et 			✓	✓

Chapitres	Objectifs	Habiter	Vivre	Entreprendre	Découvrir
	<ul style="list-style-type: none"> l'embellissement des villages Coordonner les sociétés locales, disposer d'un calendrier commun et établir des contrats de partenariats avec elles Soutenir les participations aux manifestations et la prise en charge de la jeunesse 				
Culture, sports et loisirs, églises Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> Redéfinir des contrats et des prix de location pour l'ensemble des infrastructures Mettre en œuvre un programme de longue durée pour la réhabilitation et l'évolution des infrastructures sportives, de loisirs et culturelles 		✓		✓
Santé Médecine de proximité	<ul style="list-style-type: none"> Garantir dans la commune une médecine familiale et dentaire de proximité Valoriser le site de Landeyeux, en collaboration avec les acteurs cantonaux 	✓			
Société Concilier vie familiale et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Adapter notre dispositif en matière d'accueil pré- et parascolaire aux besoins des familles, y compris pour les adolescent-e-s Harmoniser les horaires scolaires dans le respect des horaires blocs Renforcer la proximité des lieux de vie et de travail, par exemple, avec des infrastructures favorisant le travail à domicile et le coworking 	✓		✓	
Société Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et mettre en place une politique de la jeunesse 	✓	✓		
Sécurité sociale Réinsertion et intégration	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la réinsertion des personnes au chômage et au bénéfice de l'aide sociale Disposer d'appartements protégés et intégrés, par exemple avec la participation de la Fondation de Landeyeux 	✓		✓	
Transports Réseau routier	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser et optimiser le réseau routier actuel dans le cadre du développement territorial de la commune Mettre en œuvre un programme de longue durée pour l'entretien et la rénovation du réseau routier 	✓	✓	✓	✓
Transports Mobilité douce, transports publics	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les transports publics entre les villages de la commune et avec les centres urbains Mieux concilier les mobilités et les besoins des activités économiques Participer activement aux réflexions de l'Etat sur l'avenir des transports publics dans le canton Développer et mettre en œuvre un plan pour les mobilités douces 	✓	✓	✓	✓

Chapitres	Objectifs	Habiter	Vivre	Entreprendre	Découvrir
Protection de l'environnement et aménagement du territoire Eaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualiser le Plan Directeur des Eaux Régional (PDER) et mettre en œuvre un programme de longue durée pour la réhabilitation des installations liées à l'eau potable ▪ Actualiser le Plan Général d'Evacuation des Eaux Régional (PGEER) et mettre en œuvre un programme de longue durée pour la gestion des eaux usées et le développement des réseaux séparatifs ▪ Déterminer les niveaux de partenariats utiles à une gestion économique et sécurisée des eaux ▪ Terminer la désaffectation des anciennes STEP 	✓			
Protection de l'environnement et aménagement du territoire Plan d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un plan d'habitat novateur (plan d'aménagement local à l'échelle de la commune) garantissant la mixité sociale et générationnelle, bien intégré à l'environnement de la commune, respectant les critères du développement durable ▪ Rechercher les équilibres: agriculture, habitations individuelles, habitat collectif, PPE, locatifs, écoles, sports et loisirs, culture, hôtellerie-restauration, commerces, services, industrie, artisanat ▪ Prendre en compte la mobilité douce, les transports en commun, le développement durable ▪ Mettre en valeur la commune: innovation, attractivité, durabilité 	✓	✓	✓	✓
Economie publique Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier les zones d'activités économiques à l'échelle de la commune, pour permettre aux entreprises actuelles de se développer et offrir des possibilités d'implantation aux nouvelles entreprises ; à cet effet, disposer d'un pôle de développement économique régional ▪ Promouvoir l'économie de Val-de-Ruz ; mettre en réseau les entreprises entre elles, avec la commune et avec l'école ▪ Renforcer les débouchés pour l'agriculture et l'économie forestière publique et privée de notre commune ▪ Disposer sur tout le territoire communal d'un accès informatique à très haut débit et d'une infrastructure technologique rapide 	✓		✓	
Economie publique Energies	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tendre à l'autonomie énergétique ▪ Assurer l'implantation d'un parc d'éoliennes au minimum ▪ Promouvoir l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque), le microturbinage et les sources d'économies d'énergie 	✓		✓	✓
Economie publique Coopération au développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre une politique d'aide humanitaire et de coopération au développement cohérente avec celles de l'Etat et des autres communes neuchâteloise, en collaboration avec Latitude 21 	✓	✓	✓	

Chapitres	Objectifs	Habiter	Vivre	Entreprendre	Découvrir
	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à des échanges de pratiques et d'expériences en matière de gestion publique avec des pays en développement 				
Economie publique Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Faire reconnaître le site de la Vue-des-Alpes – Tête-de-Ran, comme un site d'importance cantonale ; le relier aux Bugnenets – Savagnières Mettre en réseau les acteurs de l'économie touristique Positionner la région (offre) sur un thème différenciateur, par exemple « Val-de-Ruz, Jardin d'innovations » Identifier, fédérer et valoriser l'offre existante Faciliter, accompagner le développement par la mise en place de conditions-cadre propices au tourisme, par exemple en ouvrant un camping à Engollon Mieux profiter des outils de soutien financier existants 				✓
Finances Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un programme de longue durée pour l'entretien, la réaffectation et l'évolution des bâtiments 		✓		
Finances	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les coûts et les investissements, avec des outils de planification et de gestion de projets performants Continuer à faire profiter chacun d'un taux d'impôt favorable et mesuré 	✓	✓	✓	✓

VAL-DE-RUZ, UNE COMMUNE EN CONSTRUCTION: RAPPORT DE SYNTHÈSE DES ATELIERS PARTICIPATIFS



Version I remise au Conseil communal de Val-de-Ruz - 24 octobre 2013

Impressum

Mandant: Conseil communal de Val-de-Ruz

Lieu: Val-de-Ruz

Année: 2013

Auteurs: équipe de projet RUN, par:

- D. Grassi Pirrone, économiste, directeur: gestion du mandat, élaboration de la méthodologie, préparation et animation des séances, participation aux travaux de synthèse
- K. Chardon Badertscher, géographe, collaboratrice scientifique: coordination du processus, élaboration de la méthodologie, préparation et animation des séances, réalisation des travaux de synthèse
- M. Vivone Beausire, économiste, collaboratrice scientifique: préparation et animation des séances, participation aux travaux de synthèse
- C. Stähli, économiste, collaboratrice junior: préparation des séances, participation aux travaux de synthèse

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
DIAGNOSTIC	5
Objectifs	5
Méthodologie.....	5
HABITER.....	6
VIVRE.....	9
ENTREPRENDRE	12
DECOUVRIR.....	14
AXES STRATÉGIQUES & PRIORITÉS.....	16
Objectifs	16
Méthodologie.....	16
HABITER.....	17
VIVRE.....	18
ENTREPRENDRE	19
DÉCOUVRIR.....	21
SYNTHESE ET CONCLUSION.....	22

INTRODUCTION

Le 1^{er} janvier 2013, la Commune de Val-de-Ruz, issue de la fusion de 15 communes de la Région Val-de-Ruz, voyait le jour. Résultat du vote populaire de novembre 2011, cette décision, concrétisant la plus grande fusion jamais réalisée en Suisse, n'est pas le fruit du hasard.

Dès le départ en effet, la construction de la nouvelle commune s'est avant tout fondée sur les réflexions menées par des représentants de la population *pour* la population. Les conclusions des travaux menés par des groupes de travail thématiques ont abouti à l'élaboration d'un projet de *Vivre ensemble* (ou projet de société) fort et ambitieux: ce dernier projetait les besoins de la nouvelle commune et constituait un guide pour les futures autorités de la nouvelle commune.

La démarche participative à laquelle le Conseil communal convie aujourd'hui les citoyens de la commune est le prolongement naturel du travail initié avec la population dans le cadre du processus de fusion. Elle souhaite ouvrir la participation à la construction de la nouvelle commune au plus grand nombre de personnes intéressées. Pour le Conseil communal, l'élaboration du plan de législature 2014–2016 en est l'occasion; cette démarche est d'autant plus pertinente qu'il s'agit désormais d'approfondir, prioriser et transformer en action les objectifs du projet de société.

La proposition de l'exécutif communal fera l'objet d'un rapport à valider par la commission législative chargée du développement territorial et durable, puis par le Conseil général.

Après une séance de lancement réunissant la population et l'ensemble des participants à la démarche, les travaux, structurés autour des quatre thématiques prioritaires *habiter, vivre, entreprendre et découvrir* (la/dans la nouvelle commune) ont pu démarrer. L'appel a été entendu, puisque 164 participants inscrits se répartissent dans 4 groupes de travail. Après avoir répondu à un questionnaire introductif, ils se sont réunis à trois reprises en l'espace de 5 semaines, afin d'actualiser le diagnostic de la nouvelle commune, de fixer 4 à 5 axes de travail pour la nouvelle commune et de les prioriser. Lors de la troisième séance, la substance des réflexions a été présentée au Conseil communal, tel un passage de témoin. L'entier des travaux (écrits) ont également été remis afin d'illustrer les chemins de réflexion menés.

C'est ici que le processus s'arrête pour la population, du moins pour l'instant. Charge désormais aux autorités de se saisir des analyses et des propositions émises et de les conduire à travers les processus démocratiques. La reprise des travaux des groupes est fixée à janvier 2014: il s'agira de finaliser ensemble, autorités et population, les lignes stratégiques prioritaires de la nouvelle commune.

Le présent rapport, destiné aux autorités communales, réunit le résultat des travaux menés par les quatre groupes de travail durant cette première phase du processus.

DIAGNOSTIC

Objectifs

L'objectif du premier atelier était de réaliser un diagnostic territorial sous la forme d'une analyse forces/faiblesses, opportunités/menaces (SWOT en anglais et dans le texte ci-après).

Méthodologie

Les personnes inscrites aux ateliers ont reçu un questionnaire par thématique (Habiter, Vivre, Entreprendre et Découvrir, Cf. Annexe 1) auquel elles ont, pour la plupart, répondu dans les délais impartis avant le début des ateliers (Cf. Annexe 2).

Les données recueillies ont été synthétisées sous la forme d'une analyse forces/faiblesses, base de travail du premier atelier (Cf. Annexe 3).

Dans un premier temps, les participants de chaque atelier, par groupes de travail, ont analysé de manière critique (il s'agissait de modifier, simplifier, compléter et amender) la synthèse proposée. Ils ont en outre pu relever les opportunités offertes et les risques inhérents à la construction de la nouvelle commune.

Dans un second temps, des rapporteurs de chaque groupe de travail ont été invités à se concerter afin de consolider les quatre analyses par groupe en une seule.

C'est finalement une analyse SWOT consolidée qui a ensuite été discutée en plénum, modifiée puis finalement adoptée par le groupe de travail dans son ensemble.

HABITER

En préambule au premier atelier, les participants ont été questionnés concernant leur définition de la qualité résidentielle/de l'habitat et de la gestion cohérente des zones à bâtir. La synthèse des réponses se présente comme suit:

La qualité résidentielle et la qualité de l'habitat, c'est...

- Qualité de vie: le calme, la tranquillité, peu de nuisances, un "bon environnement", la sécurité, le confort, etc.
- Proximité: des villes, des lieux publics, des infrastructures de loisirs, du lieu de travail, des commerces
- Qualité de l'habitat, des infrastructures et de l'environnement: une ville à la campagne, une mixité de l'habitat, un habitat durable, des villes à taille humaine, une qualité architecturale
- Transports publics et accessibilité
- Lien social: une mixité sociale et générationnelle, une convivialité qui sont favorisées par l'existence et la conception de l'habitat et des espaces communs
- Organisation du service public: efficacité et flexibilité de l'administration et des services publics, évitant la concentration en un même lieu

Par ailleurs, la gestion cohérente des zones à bâtir à l'échelle de la nouvelle commune passe par...

- Se doter d'une vision, tenir compte des intérêts de chacun, étudier les synergies
- Avoir un plan d'aménagement et de construction respecter les règles établies, planifier, équilibrer, définir les zones prioritaires, etc.
- Tenir compte de l'existant et des infrastructures encore disponibles, valoriser le patrimoine bâti: classes d'école, etc.
- Densifier, trouver une cohérence, une uniformité: éviter le mitage
- Mixer: zones d'habitation proches des commerces, habitat/services/commerces, espaces verts, etc.
- Étudier et gérer l'accessibilité aux zones à bâtir

L'analyse des forces et des faiblesses du Val-de-Ruz sur le thème HABITER montre quant à elle, également avant le démarrage des ateliers, de nombreux éléments qui sont mentionnés en Annexe 3a.

Concernant le diagnostic à proprement dit, les travaux du groupe ont abouti à l'analyse SWOT suivante:

FORCES

- Proximité: des villes – liée aux moyens de transport privés / de la nature toute proche (activités de plein air) / avec l'agriculture (cultures)
- Habitat: zone agricole et zones vertes bien délimitées
- Qualité de vie: calme, espace, sécurité, environnement naturel
- Qualité de l'environnement: paysages, cadre naturel, espaces verts, peu de nuisances
- Points spécifiques: surfaces et prix des logements
- Commune unique
 - régionalisation de l'école (apparaît aussi comme faiblesse): gestion, utilisation/harmonisation des ressources scolaires à disposition (bâtiments, mobilité des enseignants, transports rationalisés)
 - ce qui se fait à l'échelon de l'entier du territoire communal: Fête la Terre et Foire de Dombresson
- Attractivité du Val-de-Ruz

FAIBLESSES

- Non mixité de certaines zones entre habitat individuel/collectif, zone artisanale (trop de zones trop sectorielles), etc.
- Érosion des sols favorisée par certaines infrastructures: le bétonnage de certaines zones limite la perméabilité des sols + non adaptation des collecteurs alors que leur utilisation a explosé > retard du développement des infrastructures et des structures par rapport au développement démographique... attention, les infrastructures techniques coûtent cher!
- Certains villages sont trop petits pour bénéficier de services et de la présence de certaines infrastructures (TP, écoles, infrastructures sportives...)
- Structures scolaires éclatées (les élèves du secondaire vont dans 3 collèges différents) > perte d'identité
- Transports publics
- Manque de vision globale
- Prestations de services aux villageois (Cf. 3ème puce ci-dessus)
- Manque de centres, de places de villages

OPPORTUNITES

- Rédaction d'un nouveau règlement de construction et d'un plan d'aménagement
- Favoriser, améliorer, mettre en valeur le patrimoine existant
- Création et amélioration de la mixité au sein des zones existantes: habitations individuelles / habitat collectif / PPE / locatifs, écoles, sports et loisirs, services

et industrie: ne pas miter le territoire + ne pas oublier de développer des zones artisanales, non disponibles actuellement dans la commune

- Vision globale de toutes les infrastructures: routes, chauffage, électricité > déterminer la masse critique pour le Val-de-Ruz, maîtriser les coûts
- Améliorer les transports publics
- Tendre au développement durable
- Faire naître une identité de Val-de-Ruz. Certaines associations de villages se sont créées pour maintenir des activités autrefois soutenues par leur commune; par l'existence de certaines activités, le lien social peut se tisser.

RISQUES

- Perte d'identité villageoise
- Perte de vie associative
- Harmonisation trop poussée des règlements d'aménagement du territoire et des constructions
- Sous-dimensionnement des infrastructures techniques: penser assez grand pour prévoir des capacités encore valables dans 10 ans
- Mitage du territoire
- Débordement du littoral en personnes physiques. Opportunité aussi > nouveaux habitants apportent la possibilité de se développer. Mais risque de surchauffe immobilière (les prix montent)
- Déséquilibre des infrastructures de transports S-N / E-O
- Mobilité insuffisante le trafic arrive à saturation dans certaines localités / penser à la mobilité en transports publics entre les villages, en lien avec les perspectives de vieillissement de la population. Remarque: les transports publics du Val-de-Ruz mènent à la Place Pury alors que l'on travaille beaucoup hors canton en s'y rendant en train: la gare de Neuchâtel étant éloignée de la Place Pury, il y a rupture de connexion. Par ailleurs, la liaison entre les localités du Val-de-Ruz et les Hauts-Geneveys est insuffisante.
- Volonté de développement mais crainte de l'arrivée de nouveaux habitants!

VIVRE

A l'instar du groupe HABITER, les participants ont été questionnés, en préambule au premier atelier au sujet des **éléments apparaissant comme gage d'une vie locale culturelle, sportive et associative de qualité**. La synthèse des avis se présente comme suit:

- Diversité: de l'offre, des activités et des manifestations
- Qualité: de l'offre (encadrement, engagement, propositions, ouverture à un large public, infrastructures)
- Existence: de lieux de rencontre, d'échanges, dynamisme, "participer et faire participer"
- Soutien: des autorités / de l'économie
- Accessibilité: par le biais des prix, faible coût des prestations
- Mixité: sociale et intergénérationnelle
- Bénévolat
- Calendrier: répartition de l'offre et des manifestations sur l'année
- Autres spécificités: attractivité de la Région, rayonnement, etc.

Le groupe de travail a tenu à préciser qu'il s'agissait bien d'une vision idéale des conditions nécessaires à l'existence d'une vie culturelle, sportive et associative de qualité.

L'analyse des forces et des faiblesses du Val-de-Ruz sur le thème VIVRE, a mis quant à elle en évidence, également avant le démarrage des ateliers, les éléments mentionnés en Annexe 3b.

Concernant le diagnostic à proprement parler, les travaux du groupe ont abouti l'adoption et la consolidation de l'analyse SWOT suivante:

FORCES

- Population – représente un nombre d'habitants important, pouvant s'investir dans la vie locale
- Infrastructures – culturelles et sportives présentes, suffisantes en nombre
- Offre d'activités riche en nombre et en diversité
- Bénévolat – existant, à développer pour assurer la relève car essoufflement
- Identité – à développer (passer de village à commune)
- Encadrement à optimiser
- Manifestations d'envergure supra régionale – permettent le positionnement de la commune à l'extérieur mais ne sont pas une force aux yeux des sociétés locales qui ne participent pas, voire peu, à leur organisation
- Contact avec les autorités – en progrès, ouverture

FAIBLESSES

- Coordination – manque en matière de gestion des locaux et d'un calendrier des manifestations
- Infrastructures – si elles ont le mérite d'exister pour la culture et le sport, il en manque encore et ne sont pas assez diversifiées – leur entretien est insuffisant – elles sont peu disponibles et les tarifs sont élevés
- Communication – via les écoles notamment, diffusion des activités possibles (musique et sports), moyen le moins onéreux et le plus facile
- Soutien général des autorités – non seulement financier mais également administratif, logistique, forme de reconnaissance de ce qui se fait
- Bénévolat – les gens s'épuisent – manque d'une plate-forme de collaboration commune pour l'organisation de manifestations d'envergure, utilisation d'un bassin de bénévoles, échange d'expériences, etc.
- Manque d'intérêt – d'une bonne partie de la population, nouveaux habitants (les sociétés ayant leur part de responsabilités dans le manque de publicité effectuée)
- Transports publics – liaisons internes, notamment Nord-Sud

OPPORTUNITÉS

- Planification dans l'espace et le temps des salles, des activités culturelles, sportives et associatives (équité entre sociétés)
- Développer les transports publics (axe Nord-Sud + zones périphériques)
- Créer et distribuer une liste des différentes activités auprès de la population et des entreprises
- Multiplier les canaux de communication (écoliers, nouveaux habitants, site Internet, VDR-Info, etc.)
- Repenser la tarification des salles, des infrastructures (équité entre villages)
- Se doter d'une vision, d'une politique liée au rayonnement de la commune vers l'extérieur
- Accroître la participation / la collaboration des sociétés locales à l'organisation des manifestations de grande envergure (lien avec Fête la Terre)

RISQUES

- Augmentation des charges pour les sociétés (location, taxe sur les spectacles, etc.)
- Perte des identités et spécificités villageoise
- Dispersion des activités sans mobilité
- Risque de favoritisme (grandes structures par rapport aux plus petites, avantages accrus du fait de la situation géographique ou de l'appartenance à un village, etc.)
- Épuisement des bénévoles sans soutien

- Fusion des sociétés dans un souci de rentabilité → perte de diversité et d'engagement et crainte que cela soit imposé par les autorités en contrepartie d'un soutien

ENTREPRENDRE

Le diagnostic établi par le groupe de travail sur la base de données préalablement réunies (questionnaire), synthétisée et retravaillée en atelier, a abouti aux résultats mentionnés en Annexe 3c.

Les travaux menés au sein du groupe ont abouti à l'analyse SWOT suivante:

FORCES

- Situation géographique (milieu du canton, équilibre à conserver entre emploi, habitat, type d'entreprises, zones, agriculture)
- Proximité (des villes, des grandes écoles)
- Terrains → potentiel de développement
- Savoir-faire - Formation (métiers microtechniques, de la terre et de la nature)
- Qualité de vie - pourrait être péjorée si on développait trop l'emploi

FAIBLESSES

- Voies de communication secondaires et transports publics à développer selon les vrais besoins
- Informations et visibilité des entreprises en place (guichet d'information, pour les jeunes aussi, registre des entreprises formatrices, ou qui embauchent pendant les vacances)
- Manque d'une zone industrielle d'importance malgré les diverses zones à développer existantes
- Insuffisance de dialogue avec les institutions de formation et les écoles (inadéquation entre les besoins des entreprises et l'orientation que prennent les jeunes dans leur formation)

OPPORTUNITÉS

- Nouvelle commune = acteur important sur la scène neuchâteloise (nouvelle marge de manœuvre, ouverture sur d'autres régions, également France voisine)
- Occasion de redéfinir la localisation des zones (économiques, d'habitation, de loisirs, etc.) de façon équilibrée
- Repenser les transports publics et les accès aux zones d'activités
- Vivre et travailler sur place (développer les places de village, attention aux commerces qui disparaissent, pallier le phénomène pendulaire)
- Développer la formation et encourager la relève
- Créer des pools et des réseaux d'entreprises

RISQUES

- Le maintien des zones artisanales (voire industrielles) dans les villages mis en danger en cas de centralisation excessive de ces zones près de l'autoroute ou de quelques accès routiers
- Négliger les aspects liés à la mobilité peut nuire à la qualité de vie et au développement
- Manquer de vision dans l'aménagement du territoire pourrait générer des déséquilibres entre l'activité économique et l'habitat

DECOUVRIR

Sollicités pour analyser les forces et les faiblesses du Val-de-Ruz sur le thème DECOUVRIR, les participants inscrits à cet atelier ont mis en évidence différentes forces et faiblesses qui figurent en Annexe 3c du présent rapport.

A l'issue de la première séance de travail et en référence aux questions que chacun avait dû se poser individuellement avant le démarrage des ateliers, le diagnostic territorial effectué par le groupe DECOUVRIR a passablement modifié les données récoltées au préalable.

La nécessité de distinguer les activités touristiques des activités régionales (pratiquées par les habitants de la commune et des environs, voire du canton) a été relevée. Les activités sportives ainsi que, par exemple, le Toboggan de La Vue-des-Alpes, sont pour l'heure considérées comme des *opportunités*. Une mise en réseau des prestataires, une promotion commune et une combinaison attractive d'offres pourraient faire passer ces activités du niveau régional au niveau national et donc devenir vraiment du tourisme, pour constituer une *force* de la commune

L'analyse SWOT consolidée et adoptée par le groupe de travail, a finalement abouti aux résultats suivants:

FORCES¹

- Tourisme orienté vers la nature. Sous ce thème il est apparu que c'est le *paysage* qui constitue le véritable atout du Val-de-Ruz, et non les éléments de ce paysage pouvant être qualifiés de "naturels", ces derniers étant peu prégnants. Il a été relevé également que lorsque l'on parle de Tourisme orienté vers la nature, on évoque des activités de plein air, déjà proposées dans la région et au bénéfice d'une grande marge de progression, tant le potentiel est là.
- Commune unique. Le fait que les organisateurs de manifestations et les prestataires n'aient plus qu'un seul interlocuteur, pour délivrer les autorisations ad hoc par exemple, est considéré comme un avantage important. La Commune fusionnée donne également l'impression de vouloir/pouvoir regrouper les forces.
- Jardins musicaux, Fête la Terre, manifestations qui attirent les gens de l'extérieur. Ce sont les seules véritables activités touristiques (ciblant un public externe au canton) du Val-de-Ruz!

¹ Si l'on se réfère à ce qui est considéré aujourd'hui comme du tourisme, correspondant à des personnes qui viennent de l'extérieur du canton, la majeure partie de ce que propose Val-de-Ruz doit être considéré comme du domaine des sports-loisirs-culture et ne peut être jugée comme représentant une force actuelle.

FAIBLESSES

- Transports publics insuffisants > mobilité douce à organiser; il a beaucoup été question de pistes cyclables sous ce point
- Visibilité de l'offre existante
- Développer l'hébergement
- Table ronde "prestataires": inexistante actuellement > il s'agit de mettre en réseau les prestataires, pour qu'ils se connaissent et soient plus forts ensemble (par exemple, pour tout ce qui touche la stratégie de promotion)
- Inexploitation du Mycorama. Le bâtiment offre un potentiel intéressant sous l'angle du tourisme mais son avenir semble désespérément sombre...
- Faible qualité (de l'accueil) > à améliorer
- USP manque (offre unique - le Cervin! Inexistante). Sous ce point il est ressorti que l'USP existe probablement mais qu'il faut la rendre visible: elle tourne peut-être autour des métiers de la terre, du secteur de l'alimentation, des produits du terroir

OPPORTUNITES

- Développer et diversifier l'hébergement Des outils de soutien financier existent mais ne sont pas assez utilisés
- Points d'accueil à recréer, afin de travailler l'image de la région et de lui donner une identité, une différenciation: avec la nouvelle commune, tout est à faire!
- Évènements: ceux-ci sont par définition rassembleurs
- Regrouper offres et prestations. Aussi avec d'autres régions (Val-de-Travers, Parc régional Chasseral auquel une partie du territoire communal appartient)

RISQUES

- Engagement et volonté > leadership absent jusqu'à présent. Il faut une volonté politique très forte.
- Manque de stratégie > pas de fil rouge. Attention à la dispersion, ne pas développer trop de produits > cibler les objectifs prioritaires
- Développement territorial: étalement (de l'habitat) > il faut une bonne planification territoriale pour que Val-de-Ruz reste attractif en tous points de vue

AXES STRATÉGIQUES & PRIORITÉS

Objectifs

L'objectif de la deuxième rencontre de chacun des groupes de travail était de définir un maximum de 5 axes de travail pour la Commune de Val-de-Ruz, pour chacun des quatre thèmes. L'exercice était ponctué par la définition d'un ordre de priorité.

Méthodologie

En prévision de cette deuxième séance, les participants de chaque groupe thématique ont été invités à poursuivre individuellement la réflexion sur les lignes directrices/axes prioritaires, en faisant parvenir aux organisateurs trois propositions prioritaires.

Pour cette phase, la méthode d'animation "World Café" a été utilisée: celle-ci se fonde sur un processus de discussions "de café" tenues entre quatre à cinq personnes, celles-ci étant amenées à changer de table afin de rencontrer d'autres participants, selon un tournus établi. Dans ce processus, deux questions ont été abordées:

- quels axes de travail prioritaires doivent guider la commune de Val-de-Ruz, sous le thème de votre atelier, compte tenu du diagnostic (établi lors de la séance n°1) et des propositions prioritaires² transmises au préalable de l'atelier) ?
- si un seul axe de travail devait guider la commune de Val-de-Ruz (sous le thème de votre atelier), quel serait-il?

Après un cycle de trois débats, chaque tablée a été invitée à identifier trois axes de travail prioritaires issus des discussions.

L'ensemble des axes proposés ont fait l'objet d'un travail de synthèse réalisé par l'animateur et proposé à l'assemblée. La discussion en plénum a permis de modifier, de clarifier certaines définitions et/ou de préciser les axes. Le résultat du travail en plénum a été validé et adopté par l'ensemble du groupe de travail.

Dernière étape de la soirée, les participants ont été invités à prioriser les axes définis à travers le vote (une seule voix par personne) d'un axe prioritaire. La comptabilisation des votes a permis de dégager des priorités au sein des axes adoptés par le groupe de travail.

² Celles-ci avaient été regroupées et renvoyées aux participants au préalable, et étaient par ailleurs disponibles sur les tables, Cf. Annexe 4.

HABITER

S'il ne fallait retenir que deux termes des intenses discussions tenues lors de la deuxième séance du groupe de travail HABITER, il s'agirait de "durabilité" et "ambition", tant ils apparaissent en filigrane de chacun des axes stratégiques définis par le groupe. Ainsi, en tout temps, il est attendu de la Commune de Val-de-Ruz que les problématiques soient réfléchies sur le long terme (durabilité), en tenant compte de l'évolution (innovation).

Si, sous l'angle d'un développement durable de la commune, ce sont principalement des préoccupations visant un développement *géré* et *maîtrisé* qui apparaissent, le groupe de travail estime également que le Val-de-Ruz a su se démarquer au niveau national en réussissant une fusion de grande envergure et qu'il a le potentiel de poursuivre sur sa lancée en valorisant ce qui sera développé sur son territoire: une place importante devra donc être donnée à l'innovation dans l'habitat, par exemple.

Trois axes stratégiques prioritaires ont été adoptés par les participants du groupe de travail, soit:

- Définir un Projet répondant à des objectifs ambitieux, distinguant la commune et qui intègre les notions d'"innovation", d'"attractivité" et de "durabilité" (42,1%³)
- Définir une vision d'un développement maîtrisé du territoire (26,3%)
- Coordonner l'aménagement du territoire, en lien avec le développement de la mobilité (21%)

Trois axes de travail jugés également très importants ont aussi été adoptés par le groupe de travail. Au moment de la priorisation, ils ont réuni moins de voix. Il s'agit de:

- Élaborer une stratégie foncière et du patrimoine bâti intégrant la densification / mixité
- Adapter la réglementation pour permettre l'atteinte des objectifs fixés ci-dessus
- Préserver les qualités (environnement, vie, paysage)

³ 42% des personnes présentes ont jugé cet axe prioritaire

VIVRE

De manière générale, les sociétés locales ne souhaitent pas être perçues comme attentistes et quémandeuses; elles entendent néanmoins trouver auprès des autorités communales un guide ou un facilitateur, et non uniquement des subventions! Le terme d'"accompagnement" a ainsi été soigneusement sélectionné pour que puisse être donné ici le bon message.

Par ailleurs, de nos jours, toute société ne sachant communiquer avec attrait, ne serait-ce que ses horaires de rencontres, est vouée à décliner peu à peu. Une communication se doit donc d'être mise en place afin de donner une visibilité aux activités proposées, tant sur territoire communal qu'à l'extérieur de celui-ci.

Les deux axes stratégiques adoptés par le groupe de travail, ayant recueilli au moment de la priorisation le plus grand nombre de voix, sont formulés ainsi:

- Développer un accompagnement des sociétés locales (40,74%), de manière à faciliter les démarches administratives et apporter un soutien (tant logistique que financier)
- Donner de la visibilité aux sociétés et aux activités (communiquer) (29,62%): d'une part à l'échelon (nouveau) de la commune afin que ces sociétés soient connues et rendues dynamiques par le taux de fréquentation des activités qu'elles proposent, et d'autre part afin de contribuer à l'image donnée à l'extérieur d'une région attractive car dynamique

Trois autres axes essentiels retenus par le groupe de travail ont recueilli un nombre plus modeste de votes des participants au moment de la priorisation:

- Optimiser la disponibilité/l'utilisation des infrastructures (planification)
- Mettre en place une politique de la jeunesse: considération particulière à apporter aux sociétés encadrant spécifiquement des jeunes, comme par exemple le centre de jeunesse de Cernier
- Développer les transports publics: il s'agit ici d'améliorer la mobilité interne et également, ponctuellement lors de manifestations, de mettre sur pied une offre attractive pour le plus grand nombre.

ENTREPRENDRE

Quatre axes stratégiques principaux ont été retenus lors de la deuxième séance de l'atelier ENTREPRENDRE.

Ils se présentent ainsi, dans l'ordre des priorités déterminé par le groupe de travail:

- Planifier des zones d'activités économiques (50%)
- Mettre en réseau les entreprises (entre elles et avec les écoles) (25%)

Les deux axes suivants, bien que considérés comme importants, remportent moins de voix au moment de la priorisation :

- Promouvoir l'économie du Val-de-Ruz
- Adapter la mobilité aux besoins des activités

De manière générale, *le maintien de l'équilibre*, considéré comme une opportunité à saisir à l'étape du diagnostic, a accompagné les réflexions du groupe de travail tout au long de la soirée. Elle concerne notamment l'axe prioritaire 1, mais également les axes 3 et 4: la commune de Val-de-Ruz doit rester une région dans laquelle il fait bon vivre et travailler.

Partant du principe que la nouvelle commune se dotera d'un *nouveau plan directeur d'aménagement du territoire* à sa nouvelle échelle, les autorités doivent planifier la répartition des zones d'activités et leur taille, en veillant à maintenir et développer des activités, de types plutôt artisanales, commerciales et de services, répartis dans les zones urbanisées (villages) et en localisant les (futures) grandes industries prioritairement autour des axes de mobilité (routes, transports publics, mobilité douce) avec pour ambition de favoriser une mixité de l'emploi et de l'habitat sur l'ensemble du territoire.

Pour diverses raisons, allant de l'échange d'information à une meilleure communication relative au potentiel d'emplois disponibles dans la commune, le besoin de *mettre en réseau les entreprises* du Val-de-Ruz, avec l'appui des autorités communales, est explicitement formulé.

Le groupe, parmi lequel on trouve des artisans, des commerçants et des industriels, souhaite que les entreprises échangent, collaborent, et instaurent un dialogue avec les autorités communales en matière de formation (duale) et de lien avec les écoles, afin de pouvoir notamment offrir plus de places d'apprentissage, ainsi que des stages aux élèves.

Dans cette perspective, la commune est également invitée à *promouvoir l'économie* de Val-de-Ruz (et ses produits), une commune dynamique et maîtresse de son développement, que certaines manifestations et personnages font rayonner au-delà des frontières régionales, voire cantonales.

La *mobilité* (transports publics, routes, accès) est appelée à être adaptée aux besoins des différentes activités – pas uniquement économiques – existantes ou à venir.

DÉCOUVRIR

Après avoir admis que l'exercice proposé avait pour but de différencier les niveaux stratégique et opérationnel et de *rester* au niveau stratégique, les membres du groupe de travail DECOUVRIR ont adopté quatre axes stratégiques majeurs:

- Mettre en réseau les acteurs (37,5%)
- Positionner la région (offre) sur un thème "différenciateur", par exemple sur le thème "Val-de-Ruz, Jardin de la Suisse" (25%)
- Fédérer et valoriser l'offre existante, par exemple celle disponible dans la filière agroalimentaire (18,75%)
- Accompagner (faciliter) le développement par la mise en place de conditions-cadre propices au tourisme. (18,75%)

La question de la *vocation touristique* de Val-de-Ruz répondant à la définition de constituer une branche d'activité économique permettant de faire entrer de l'argent dans la commune, et donc visant un public en provenance de l'extérieur du territoire communal, a fait débat quant à son potentiel économique. Il en est ressorti que les activités régionales constituent un réel potentiel de développement.

La *mise en réseau* des acteurs inclut la question de l'accueil et notamment le fait que Tourisme neuchâtelois est un partenaire qui doit faire partie intégrante du réseau, ainsi que l'amélioration de la mobilité. Plus précisément, il est attendu que des moments et des lieux d'échanges réunissant les prestataires touristiques soient organisés, pour mieux se connaître et se faire connaître! Il s'agira encore de définir les rôles de chaque partenaire à ce propos (prestataires, autorités).

Concernant le *positionnement* de Val-de-Ruz, il s'agit à la fois de définir le ou les public(s) cible(s), le rayon géographique de promotion et le ou les produit(s) touristique(s) phare(s). C'est bien sous l'angle d'une offre unique et innovante en Suisse (USP pour Unique Selling Product) différenciant son offre de ses concurrents que Val-de-Ruz doit se profiler. A titre illustratif, le thème de Jardin permettrait de regrouper la valorisation et le développement des Jardins extraordinaires, l'organisation au niveau communal de concours de jardins fleuris, l'avenir du Mycorama, l'axe "nature et paysage" identifié précédemment comme une force, etc.

Autour de la filière agroalimentaire gravitent également les questions d'écotourisme, de produits du terroir et de prestations de services (production des denrées permettant l'élaboration des produits, commercialisation de ceux-ci, par exemple).

Ajoutons que si les thèmes de l'hébergement et du développement des infrastructures en général n'apparaissent plus ici, alors-même qu'ils avaient été passablement plébiscités lors de l'atelier n°1, c'est qu'ils sont considérés comme "à naître" du quatrième axe proposé. Avant la mise en place de nouvelles conditions-cadre, l'inventaire de l'offre et des infrastructures existantes doit être réalisé.

SYNTHESE ET CONCLUSION

Si, à son lancement, la démarche participative a reçu un accueil très positif, comme le nombre de personnes inscrites aux différents ateliers en témoigne, l'intérêt du processus pour la population vaudruzienne s'est confirmé durant les travaux réalisés dans les ateliers. Les réflexions ont en effet été menées avec un grand engagement; la qualité des débats menés dans les groupes de travail témoigne de la motivation de la société civile et la population à apporter chacune leur pierre à l'édifice, à ce stade de la construction de la nouvelle commune.

Une analyse transversale des travaux réalisés par les quatre groupes de travail, apparaissant au travers des rendus des groupes, permet de mettre en évidence des *principes* de développement partagés par les 4 groupes de travail. Ce sont les principes de *durabilité, de maîtrise, de différenciation et d'innovation* qui se sont affirmés au fur et à mesure de l'avancée des travaux:

- **Durabilité**: le développement de la nouvelle commune doit être mené en tenant compte des principes de développement durable, dans une vision à long terme
- **Maîtrise**: ce développement doit être maîtrisé et doit respecter certaines caractéristiques spécifiques de la Commune de Val-de-Ruz, parmi lesquelles le patrimoine environnemental de la région et la qualité de vie pour ses habitants
- **Différenciation**: la stratégie de développement doit permettre à la nouvelle commune de se différencier, de mettre en valeur ses atouts, et ainsi positionner ce nouveau territoire, ses entreprises et sa population, à l'échelle cantonale et interrégionale
- **Innovation**: la construction de la nouvelle commune doit être réalisée dans un esprit d'innovation, mettant en valeur le dynamisme de la nouvelle commune et positionnant l'envie de la commune de développer des solutions innovantes pour faire face aux défis futurs.

De manière globale, la convergence est également constatée au moment de confronter les *axes stratégiques prioritaires* fixés par les quatre groupes de travail. Plusieurs axes généraux se dégagent en effet de cette analyse : *planifier, optimiser, mettre en réseau, rendre accessible, communiquer, accompagner.*

- **Planifier**: le développement de la nouvelle commune doit passer par l'élaboration d'une vision, de stratégies, de projets et leur planification
- **Optimiser**: ce développement doit également prendre en considération l'existant, l'inventorier, le fédérer, le mettre en valeur, optimiser son utilisation et faciliter son accès pour le plus grand nombre

- **Mettre en réseau**: le développement de la nouvelle commune doit se faire avec les acteurs de la commune; les compétences et les potentiels internes à la commune doivent être mieux connus et mieux valorisés entre les acteurs privés des différents domaines d'activités; cette meilleure visibilité passe par la mise en réseau des acteurs, de leur offre, de leurs compétences, de leurs informations et de leurs solutions
- **Rendre accessible**: le développement de la nouvelle commune doit prendre en considération l'accessibilité des services, des infrastructures et du foncier; une coordination doit être assurée et, dans le contexte, la mobilité renforcée, notamment dans le domaine des transports publics
- **Communiquer**: la construction de la nouvelle commune doit prendre en considération la nécessité de promouvoir l'action des acteurs (associatifs, culturels, économiques, touristiques, etc.) à destination de la population vaudruzienne et à l'extérieur de la commune, visant la valorisation de ses forces et de ses atouts, de ses acteurs, ainsi que le positionnement et le rayonnement de la nouvelle commune sur l'extérieur
- **Accompagner**: le développement de la nouvelle commune sous-tend la mise en place d'une politique d'accompagnement de la part des autorités publiques; celle-ci devrait notamment répondre à des attentes en matière de lancement de dynamiques réunissant les acteurs (réseau d'entreprises, réseau de prestataires touristiques, etc.), d'interlocuteur unique (guichet unique), de soutien administratif et financier notamment.

Le résultat de cette analyse transversale est réjouissant: il pose les fondements d'une vision partagée du développement de la nouvelle commune et traduit, déjà à ce stade, le potentiel intéressant de réunir les acteurs de la société civile, la population et les autorités politiques derrière une vision partagée, dynamique et innovante du futur de la Commune de Val-de-Ruz.



Liste des Projets

Projet	Statut	Entité propriétaire
Les Hauts-Geneveys, viabilisation du quartier "Le Calendrier"	a) Identifié	Aménagement
VDR, Conception du plan d'aménagement, crédit d'étude	b) A l'étude	Aménagement
Chézard, Révision du PAL et aménagements particuliers (Champs-Rinier, etc)	e) En cours	Aménagement
VDR, Stratégie d'archivage historiques, pré-archives et documents actifs. (les plans font l'objet d'un projet séparé)	e) En cours	Chancellerie
VDR, Stratégie de communication	e) En cours	Chancellerie
VDR, Mise en œuvre d'Abacus	e) En cours	Compta, Achats, RH
Programme de législation	e) En cours	Conseil communal
VDR, Développement et promotion régionale	e) En cours	Développement économique
Cernier, Rte de Neuchâtel, assainissement des réseaux d'eau	a) Identifié	Eaux
VDR, Eaux, Améliorations foncières	a) Identifié	Eaux
Fontainemelon, Assainissement du réservoir d'eau	b) A l'étude	Eaux
VDR, Eaux, PDER (Plan Directeur des Eaux Régionales)	b) A l'étude	Eaux
VDR, Eaux, PGEER (Plan Général d'Evacuation des Eaux Régionales)	b) A l'étude	Eaux
VDR, , Eaux, A4EOVR, projet à finaliser	e) En cours	Eaux
VDR, Ancienne STEP, désaffectation et surveillance des eaux souterraines	e) En cours	Eaux
VDR, Eaux, dossier d'autocontrôle, ou manuel de l'exploitant	e) En cours	Eaux
VDR, Ecoles, Stratégie d'évolution des lieux et effectifs	b) A l'étude	Ecoles
Cernier-Fontainemelon, CAD	e) En cours	Energie
VDR, Energie, Mise à niveau légale de l'éclairage public	e) En cours	Energie
VDR, Gérance, Avenir, objectifs et organisation	b) A l'étude	Gérance
Fontainemelon, Reprise du bureau communal de Fontainemelon par cabinet médical Della Ricca	e) En cours	Gérance
VDR, Estimation du parc immobilier et évolution, + crédit cadre d'entretien	e) En cours	Gérance
VDR, Parascolaire, Etude des besoins	b) A l'étude	Parascolaire
VDR, Prévoyance, Réorganisation du GSR	e) En cours	Prévoyance
VDR, Politique des ressources humaines	e) En cours	RH, Personnel
VDR, Sécurité, Police de proximité	e) En cours	Sécurité
Chézard, Traversée, Réfection eaux potables et route	a) Identifié	Serv. tech.
Cernier, Traversée, Réfection eaux et route	e) En cours	Serv. tech.
Dombresson, Les Empétières, plan de quartier	e) En cours	Serv. tech.
Dombresson, Traversée, Réfection eaux et route, phase 2	e) En cours	Serv. tech.
VDR, Crédit cadre pour l'entretien courant des infrastructures sportives, de loisirs et culturelles	b) A l'étude	Sports
VDR, Stratégie d'évolution des infrastructures culturelles, sportives et de loisirs	c) A lancer	Sports
VDR, Partenariat et subventionnement des sociétés locales	b) A l'étude	Sports -Culture
Cernier, Bois Noir, Stand, Crêt-débély, Chasseral, Guillaume Farel, Réaménagement routier, eaux, CAD	a) Identifié	TP
VDR, Avenir des fontaines et alentours	b) A l'étude	TP
VDR, Crédit cadre pour le gros entretien des routes	b) A l'étude	TP
Cernier, Les Héliotropes, Eaux et route, Viabilisation	e) En cours	TP
Les GSC - Route du Mont-Racine, Eaux et route, Réfection	e) En cours	TP
VDR, Stratégie de gestion des déchets	e) En cours	TP
VDR, Stratégie d'évolution des routes	e) En cours	TP
VDR, Stratégie d'évolution du parc de véhicules et machines	b) A l'étude	TP, Eaux, Gérance, Sports
VDR, Recensement des zones constructibles, équipements à y réaliser et processus de mise en oeuvre	b) A l'étude	Urbanisme
Fontaines, route de contournement	e) En cours	Urbanisme
Boudevilliers, Sous-le-Village, Equipement du quartier	e) En cours	Urbanisme, TP, Eaux
VDR, Stockage et d'archivage des plans et documents liés (les documents autres que plans font l'objet d'un projet séparé)	e) En cours	Urbanisme, TP, Eaux, Gérance, Sports